



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-troisième session

28 février–2 mars 2012

Point 3 n) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : statistiques du développement humain

Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain

Note du Secrétaire général

En réponse à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session (voir E/2011/24, chap. I.A, décision 42/110), le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain. Ce rapport expose les engagements pris par le Bureau du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement afin de répondre aux préoccupations émises par les États Membres à la quarante-deuxième session de la Commission de statistique. Il présente les mesures concrètes qui ont été prises ainsi que les processus et structures mis en place pour renforcer une collaboration constructive avec les États Membres et la communauté statistique mondiale en vue de mesurer le développement humain et de conférer davantage de transparence à la production du Rapport sur le développement humain de 2011 et des rapports à venir. La Commission souhaitera peut-être examiner ces procédures et processus.

* E/CN.3/2012/1.



Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain

I. Introduction

1. Lors de sa quarante-deuxième session, la Commission de statistique a examiné la question des statistiques du développement humain. La Commission s'est appuyée sur un document préparé par le Bureau du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)¹, ainsi que sur le rapport du Bureau de la Commission de statistique sur les statistiques du développement humain (E/CN.3/2011/14) et sur le rapport de l'Afrique du Sud, du Brésil et du Maroc sur les préoccupations exprimées par les États Membres au sujet des indicateurs publiés par les organismes des Nations Unies (E/CN.3/2011/16).

2. La Commission a abordé nombre de préoccupations exprimées par certains États Membres, notamment le sentiment de manque de transparence et d'absence de consultation, la question des disparités entre les données émanant de sources nationales et internationales et l'omission de certains États dans l'Indice de développement humain 2010.

3. Le 20 mai 2011, faisant suite à la demande formulée dans le paragraphe j) de la décision de la Commission n° 42/110, le Bureau du Rapport sur le développement humain a adressé un document à la Commission mettant en exergue les mesures mises en œuvre afin de traiter les questions soulevées. Le Bureau a décrit notamment les mesures concrètes et spécifiques déjà prises, ainsi que les processus et les structures mis en place dans un souci de renforcement de sa collaboration constructive avec les États Membres et la communauté statistique mondiale en vue de mesurer le développement humain. Le bureau a formalisé ces processus en vue de conférer davantage de transparence eu égard aux sources et aux mesures utilisées pour la production du *Rapport sur le développement humain* de 2011 et des rapports à venir.

4. La Section III du présent rapport inclut des informations sur les mesures adoptées visant à répondre aux requêtes et aux recommandations spécifiques contenues dans la décision de la Commission n° 42/110. La Section IV fournit un aperçu des activités en cours et à venir. La Commission recevra aussi un document de base incluant le calendrier du rapport 2011, la composition et le procès-verbal de la réunion organisée par le Groupe consultatif sur les statistiques en 2011, une liste des consultations et des réunions, une copie du courrier adressé aux bureaux de statistique nationaux (accompagné de ses annexes), une copie du courrier initial envoyé aux pays non répertoriés dans l'Indice de développement humain 2011 et une copie du courrier adressé aux bureaux de statistique nationaux concernant la durée moyenne de scolarisation.

¹ Ce document peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc11/BG-HDRO.pdf>.

II. Historique

5. Dans sa résolution 57/264, l'Assemblée générale affirme que le *Rapport sur le développement humain* est établi de manière indépendante et distincte et ne constitue pas un document officiel des Nations Unies. Le Conseil d'administration du PNUD, dans sa décision 94/15, évoque l'indépendance rédactionnelle du rapport. La Commission a reconnu explicitement le fait que le PNUD n'était pas une entité de collecte de données et que le *Rapport sur le développement humain* constituait un rapport indépendant du point de vue éditorial, établi et publié à la demande du PNUD.

6. Au cours de la préparation du *Rapport sur le développement humain 2010* et dans l'optique d'apporter des innovations en matière de techniques de mesure, le Bureau du Rapport sur le développement humain a demandé d'inclure un point à l'ordre du jour de la quarante et unième session de la Commission, en 2010, mais son examen a été reporté en 2011. Toutefois, en 2010, la Commission a formé un groupe d'experts chargé d'examiner les modifications susceptibles d'être apportées à l'Indice de développement humain du rapport. Ce groupe de 12 membres a organisé une réunion d'une journée avec le Bureau le 24 mars 2010 et formulé diverses conclusions et recommandations.

7. Le Bureau a intégré, dans la mesure du possible, les recommandations de ce groupe d'experts dans le *Rapport sur le développement humain 2010*, en prenant soin notamment de mentionner dans le rapport et/ou sur le site Web du Bureau, toutes les sources des données et les méthodes utilisées dans les indices du rapport, d'éviter toute imputation chaque fois que cela était possible et de recourir à des séries statistiques officielles. Le groupe d'experts a également recommandé d'optimiser le dialogue entre le Bureau et la communauté statistique mondiale, en vue de peaufiner la base conceptuelle et méthodologique de l'Indice de développement humain et de reconstituer le Groupe consultatif sur les statistiques du rapport.

8. En outre, en 2010, le Bureau s'est entretenu avec le groupe d'experts, ainsi que l'attestent les commentaires détaillés qu'il a fournis eu égard au rapport préliminaire du Groupe (daté du 30 mars) et les réponses préliminaires et finales qu'il a adressées concernant le rapport final du Groupe (daté du 1^{er} juillet et du 15 septembre). À travers ces communications, le Bureau a non seulement fourni des informations sur les mesures qu'il prenait pour intégrer les recommandations du Groupe mais il a aussi tenu informé ce dernier des considérations et des évolutions méthodologiques en cours, conformément aux demandes du Groupe.

III. Suite donnée à la décision 42/110 de la Commission de statistique

9. Le Bureau du Rapport sur le développement humain s'emploie à renforcer une collaboration constructive avec les autorités statistiques des États Membres. Plusieurs initiatives ont été déployées aux fins de la mise en œuvre des paragraphes e) à j) de la décision 42/110 de la Commission, tels qu'ils sont formulés dans l'annexe du présent rapport.

10. Plusieurs actions ont été menées afin de conférer davantage de transparence au processus de préparation du *Rapport sur le développement humain*, en assurant une meilleure communication avec les États Membres et la communauté statistique mondiale et la reconstitution du Groupe consultatif sur les statistiques. Des contacts plus systématiques avec les États Membres sur les questions relatives aux données et aux indicateurs ont également été instaurés dans le but d'améliorer leur qualité et d'étendre la couverture par pays de l'Indice de développement humain.

Communications avec les bureaux nationaux de statistique

11. Les échanges se sont intensifiés afin de conférer davantage de transparence et de répondre efficacement aux préoccupations exprimées, notamment les disparités entre les données émanant de sources nationales et internationales. Le Bureau du Rapport sur le développement humain a présenté à l'ensemble des bureaux nationaux de statistique, les indicateurs et les sources des données susceptibles d'être utilisés dans les tableaux du *Rapport sur le développement humain 2011*, le calendrier de la finalisation des tableaux et les initiatives visant à calculer la durée moyenne de scolarisation dans le cadre de l'Indice de développement humain en vue d'améliorer la couverture par pays². Ce courrier a également été envoyé aux commissions économiques régionales, au secrétariat de la Communauté des Caraïbes et au secrétariat de la Communauté du Pacifique. Le texte du courrier sera inclus dans le document de base mentionné dans le paragraphe 4 ci-dessus. D'autres courriers similaires seront adressés dans le cadre de la préparation des éditions à venir du rapport.

12. Afin de répondre aux demandes contenues dans la décision 42/110 de la Commission, le calendrier de la préparation du rapport a fait l'objet d'un partage avec l'ensemble des bureaux nationaux de statistique et sera inclus dans le document de base mentionné dans le paragraphe 4 ci-dessus. Le calendrier comprend des dates butoirs clés en termes de production, de communication, ainsi que de consultation et d'examen.

13. Les échanges avec les bureaux nationaux de statistique ont été optimisés à plusieurs niveaux (voir ci-dessous) notamment eu égard aux sources de données utilisées et aux pays couverts par l'Indice de développement humain.

Groupe consultatif sur les statistiques

14. Le Groupe consultatif sur les statistiques a été reformé en mars 2011. Il se compose de six responsables d'agences nationales de statistique, de trois responsables d'agences internationales de statistique, du directeur d'une cellule renommée de réflexion et de quatre universitaires, chargés de donner une orientation aux experts internationaux dans le cadre de recherches de données quantitatives sur le développement. Le mandat de ce groupe, qui a tenu sa première réunion le 14 avril, vise à fournir des conseils et des commentaires au Bureau du *Rapport sur le développement humain* concernant (a) la méthodologie générale et les indicateurs des indices composites utilisés dans le *Rapport mondial sur le développement humain 2011* et qui seront également exploités dans les rapports ultérieurs; (b) la valeur conceptuelle, la pertinence et la qualité statistique d'autres indicateurs

² Ce courrier a été adressé à travers la Division de statistique, les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et les bureaux de pays du PNUD entre le 24 et le 27 mars.

contenus dans l'annexe statistique; (c) les échanges productifs entre les fournisseurs de données et d'autres parties prenantes statistiques; et (d) toute autre question spécifique liée au contenu statistique du *Rapport sur le développement humain*.

15. Le Groupe consultatif sur les statistiques est complémentaire à la fois du Groupe consultatif général pour le *Rapport sur le développement humain*, chargé de fournir des conseils et des observations sur la rédaction du rapport et les analyses qu'il comporte, et du groupe d'experts sur l'Indice de développement humain, qui, comme mentionné ci-dessus, a examiné minutieusement et fait part de ses réflexions sur les statistiques et les procédures liées au Rapport sur le développement humain³.

16. Le débat organisé par le Groupe consultatif sur les statistiques en avril était axé sur les estimations de la durée moyenne de scolarisation et le Revenu national brut en termes constants de parité de pouvoir d'achat. Le Groupe a partagé l'idée selon laquelle, dans un premier temps, la durée moyenne de scolarisation devait être mise à jour par le Bureau du Rapport sur le développement humain et s'est exprimé en faveur de la solution à long terme proposée, fondée sur une collaboration avec l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le Groupe a examiné et approuvé la méthode de calcul du Revenu national brut, notamment la procédure qui avait été débattue avec les autorités statistiques de Cuba. Il en ressort que les valeurs manquantes devront être estimées uniquement pour un seul indicateur par pays au maximum, que l'analyse de sensibilité devra être appliquée à tous les modèles et que les modèles et les résultats devront être communiqués aux pays concernés.

17. La liste des membres, ainsi que l'ordre du jour et un résumé de la réunion du Groupe consultatif sur les statistiques qui s'est tenue en 2011, seront inclus dans le document de base mentionné dans le paragraphe 4 ci-dessus. Le Groupe devrait se réunir le 25 février 2012, en prévision de la quarante-troisième session de la Commission de statistique. Conformément à un courrier de la Commission daté du 16 septembre 2011, le Groupe comptera en 2012 huit membres des pays en développement, deux membres des pays développés, deux membres émanant d'organisations internationales (la Banque mondiale et l'UNESCO) et un représentant du monde universitaire. La réunion prévue le 25 février sera coprésidée par Enrico Giovannini, Président de l'Institut national italien de statistique et Anthony Atkinson, Professeur à l'Université d'Oxford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Utilisation de statistiques officielles

18. S'agissant des inquiétudes exprimées à propos des estimations non officielles sur la durée moyenne de scolarisation dans l'Indice de développement humain, le Bureau du Rapport sur le développement humain et l'UNESCO ont entamé des discussions sur la compilation des données relatives à la durée moyenne de scolarisation. Le fait que l'Institut de statistique de l'UNESCO se soit engagé fermement à étudier la possibilité de produire ces estimations pour 2012 est accueilli favorablement. En 2011, l'Institut de statistique a mis à jour sa base de données sur le niveau d'instruction de la population adulte à partir d'informations

³ Le Bureau de la Commission de statistique a décidé de ne pas organiser une réunion du Groupe d'experts en 2011.

émanant de nombreux pays fournissant de nouvelles données de recensement⁴. Fort de ces données récentes sur le niveau d'instruction, le Bureau a actualisé les estimations de la durée moyenne de scolarisation pour 34 pays et les a publiées sur son site Internet le 10 juillet 2011. Un courrier a été adressé à tous les bureaux nationaux de statistique afin de les informer que les estimations étaient désormais disponibles sur son site Internet. Le contenu de ce courrier sera inclus dans le document de base mentionné dans le paragraphe 4 ci-dessus.

Consultations, ateliers et réunions

19. Plusieurs événements ont été organisés et accueillis par le Bureau du *Rapport sur le développement humain* depuis la quarante-deuxième session de la Commission de statistique afin de conférer davantage de transparence aux préparatifs et à l'acquisition des données. Une liste complète de ces événements est incluse dans le document de base mentionné dans le paragraphe 4 ci-dessus. Parmi ceux-ci :

a) En février 2011, des délégués de la quarante-deuxième session de la Commission de statistique issus de pays non inclus dans l'Indice de développement humain 2010 en raison de l'absence de données et des conseillers statistiques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Communauté des Caraïbes, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et du secrétariat de la Communauté du Pacifique se sont réunis afin d'examiner les moyens de s'assurer que les données internationales pertinentes et disponibles sont transmises au Bureau du *Rapport sur le développement humain*;

b) Une formation de deux semaines sur le développement humain autour du thème de la mesure, a été organisée par le Bureau du *Rapport sur le développement humain* en mars 2011 à Oxford (Royaume-Uni). Cette formation a réuni 43 décideurs politiques, des statisticiens nationaux, des membres du personnel du PNUD et des experts issus de 30 pays⁵. Lors de cette formation, les participants ont obtenu des informations sur l'élaboration, le calcul et l'analyse des nouveaux indices et sur d'autres nouveautés introduites dans le *Rapport sur le développement humain 2010*. Cette formation a également permis de tester le matériel d'orientation relatif aux indices révisés ou de conception nouvelle;

c) La portée de l'engagement auprès des bureaux de statistique nationaux, y compris ceux invités aux événements régionaux coordonnés par le Bureau et aux réunions bilatérales, s'est accrue;

d) Plusieurs ateliers régionaux sur les concepts et les évaluations du développement humain ont été organisés. Du 9 au 11 mai, un atelier préparé conjointement par l'Autorité qatarienne de statistique et la CESAO s'est tenu à Doha pour six États membres du Conseil de coopération du Golfe. Lors de cet atelier, des recommandations ont été formulées en faveur d'une harmonisation

⁴ Ces données sont disponibles à l'adresse suivante : <http://stats.uis.unesco.org/unesco/tableviewer/document.aspx?ReportId=143>.

⁵ Pays représentés lors de cette réunion : Algérie, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Colombie, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée-Bissau, Inde, Iraq, Jamaïque, Kenya, Liban, Libéria, Malaisie, Mexique, Maroc, Népal, Nicaragua, Portugal, Qatar, Rwanda, Arabie saoudite, Sénégal, Slovaquie, Sri Lanka, Gambie, Ouganda, Ukraine, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Ouzbékistan et Viet Nam.

accrue parmi les États membres du Conseil, des statistiques pertinentes pour le développement humain, d'une réduction des disparités entre les données nationales et internationales, de la publication d'études sur les ménages aux fins de la comparaison et de l'analyse internationale et du renforcement de la capacité des bureaux de statistique nationaux à produire et à analyser des statistiques pertinentes pour le développement humain. Un atelier similaire a été organisé à Kigali du 21 au 24 juin, auquel les représentants des bureaux de statistique nationaux des pays limitrophes du Rwanda ont été invités⁶. Un atelier/téléconférence sur les statistiques en matière de développement humain s'est tenue le 19 octobre 2011 en présence des responsables des bureaux de statistique nationaux des membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

20. En dépit du caractère limité de ses effectifs, le Bureau du *Rapport sur le développement humain* a déployé tous ses efforts afin de participer aux réunions régionales et internationales des statisticiens. Chaque événement de ce type s'est avéré une occasion profitable pour les membres du personnel du Bureau de rencontrer des statisticiens officiels et de les inviter à formuler des observations. Parmi les récents événements, citons la conférence intitulée « Statistiques pour les décideurs politiques : Europe 2020 », organisée par Eurostat (10 et 11 mars); la dixième réunion du Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC (6-8 avril); la cinquante-neuvième session plénière de la Conférence des statisticiens européens (14-16 juin); et la sixième réunion de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC (16-18 novembre).

21. Suite à la dixième réunion du Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, le 16 mai, le Bureau du *Rapport sur le développement humain* a organisé une téléconférence avec le groupe d'experts de l'Indice du développement humain établi par la CEPALC⁷. Les participants ont abordé diverses questions liées à la mesure du développement humain, aux indicateurs utilisés aux fins de l'Indice du développement humain (en particulier le recours au Revenu national brut) et au rôle des modèles de régression à l'échelle nationale pour l'estimation des valeurs manquantes. La disparité entre les données nationales et internationales était également à l'ordre du jour et le Bureau du *Rapport sur le développement humain* a confirmé son intention de réaliser une nouvelle comparaison des sources internationales. Le rapport du groupe d'experts et un compte-rendu de la téléconférence seront présentés et débattus lors de la sixième réunion de la Conférence statistique des Amériques, lorsque le Bureau fera part à la Conférence des mesures prises, des processus mises en place et de son engagement à poursuivre le dialogue avec les autorités statistiques nationales et internationales.

22. Le Bureau approuve sans réserve les Principes fondamentaux de l'ONU relatifs aux statistiques officielles et les Principes régissant les activités statistiques

⁶ Un résumé de ces événements est disponible à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/fr/rapports/mondial/rdh2011/>.

⁷ Ce Groupe d'experts était composé par les responsables des bureaux de statistique nationaux et des représentants du Brésil, du Canada, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba et de la République dominicaine, ainsi que de la Division statistique de la CEPALC.

internationales et continuera, en sa qualité d'utilisateur de données produites par d'autres organisations statistiques internationales, à appliquer ces principes⁸.

Réduire les disparités entre les données émanant de sources nationales et internationales

23. Le Bureau du *Rapport sur le développement humain* s'appuie sur des données émanant d'organisations internationales dotées d'un mandat à cet effet. Chacun sait que des écarts peuvent parfois être observés entre les données fournies par ces organisations et celles communiquées par les États. Par exemple, s'agissant des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, des efforts considérables ont été déployés pour la Réunion du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement afin de rapprocher les données nationales et internationales. Plusieurs disparités ont été mises en exergue par les États Membres dans leur rapport à la Commission de statistique et, dans le paragraphe e) ii) de sa décision 42/110, la Commission observe des écarts. Alors que le Bureau n'est pas mandaté et ne dispose pas des ressources nécessaires pour rapprocher les données nationales et internationales, il encourage les efforts visant à réduire ces disparités et à améliorer la qualité de l'ensemble des statistiques transmises officiellement au sein du système des Nations Unies. Dans un courrier du 25 mars 2011, le Bureau a demandé aux bureaux de statistique nationaux de porter à l'attention des agences internationales concernées toute disparité qu'ils viendraient à observer et de le tenir informé de tout écart ou différence en matière de données. En cas de disparité évidente, le Bureau a toujours eu pour réflexe de prévenir le fournisseur de données international incriminé. En outre, afin d'endiguer ce problème systémique, il entend actionner les deux leviers suivants :

- a) Préciser au préalable aux bureaux de statistique nationaux les sources de données à utiliser;
- b) Réaliser une comparaison systématique des sources susceptibles d'être utilisées pour les indicateurs servant de base aux tableaux du *Rapport sur le développement humain*.

Améliorer la couverture par pays

24. Le Bureau du *Rapport sur le développement humain* vise depuis toujours à englober le plus grand nombre de pays dans l'Indice de développement humain tout en prenant soin, comme précisé ci-dessus, d'éviter, dans la mesure du possible, toute estimation des valeurs manquantes. Chaque année, plusieurs pays ne sont pas intégrés dans l'Indice en raison du caractère non pertinent des indicateurs disponibles. En 2011, le Bureau a prévenu au préalable ces pays de cette omission.

25. Conformément à cette nouvelle mesure, le Bureau a informé le 7 avril certains bureaux de statistique nationaux que si les données officielles internationales pour un ou plusieurs indicateurs se révélaient insuffisantes, leur pays ne serait pas inclus dans l'Indice de développement humain 2011. Le courrier incluait une proposition d'estimation éventuelle, soumise à l'avis du Groupe consultatif sur les statistiques et

⁸ Pour les consulter, accédez aux pages suivantes : <http://unstats.un.org/unsd/methods/statorg/FP-English.htm> et http://unstats.un.org/unsd/methods/statorg/Principles_stat_activities/principles_stat_activities.htm.

au Groupe d'experts de la Commission de statistique⁹. Antigua-et-Barbuda et Saint-Kitts-et-Nevis, à l'instar des territoires palestiniens occupés, notamment, ont répondu favorablement à cette proposition d'approche. Une autre notification a été adressée le 1^{er} juillet aux États ne disposant pas d'indicateurs pertinents. Un exemple de ces courriers sera inclus dans le document de base mentionné dans le paragraphe 4 ci-dessus.

26. Un canal de communication est établi avec le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat afin d'accélérer la diffusion des indicateurs en matière d'éducation et de revenu des petits États insulaires en développement.

27. Toutes les valeurs estimées des indicateurs manquants ont été communiquées aux bureaux de statistique nationaux concernés, ainsi que les méthodes employées pour leur calcul. Par souci de facilité et de rapidité d'accès et d'examen, les valeurs et les méthodes sont publiées sur le site Web du Bureau du *Rapport sur le développement humain*. Les États ont ainsi pu examiner les valeurs et, dans le cas où la méthode proposée était jugée inadéquate, proposer une alternative clairement documentée, susceptible d'être examinée par le Bureau et le Groupe consultatif sur les statistiques.

28. La dixième réunion du Comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC a donné l'opportunité au Président du Bureau de statistique national de Cuba de convenir d'un modèle d'estimation du taux de conversion de la parité des pouvoirs d'achat du revenu national brut, dont l'absence constituait la seule raison de la non-inclusion de Cuba dans l'Indice de développement humain 2010. Une méthode a été mise au point avec les autorités, ainsi que le confirment les communications de suivi avec Ileana Nuñez Mordoche, Directrice du Ministère du commerce international, avant d'être approuvée par le Groupe consultatif sur les statistiques.

29. La source des données contenues dans le *Rapport sur le développement humain 2011* est mieux identifiée et le rapport inclut des notes relatives aux méthodes employées. Le cas échéant, des explications sont fournies concernant les sources, notamment lorsque des données non officielles sont utilisées. Lors des prochaines éditions du rapport, les données seront présentées de la même manière.

30. Le Bureau du *Rapport sur le développement humain* s'efforce de revoir en permanence les normes et les pratiques en matière de présentation des références et des notes spécifiques ne relevant pas de la définition habituelle des indicateurs. Les notes techniques sur les indices composites ont été modifiées afin de mieux décrire les procédures utilisées aux fins des estimations, notamment celles liées aux indicateurs manquants¹⁰.

31. La base d'indicateurs sur le développement humain publiée en 2007 est actualisée afin de tenir compte des nouveaux indices de développement humain et de leur applicabilité au niveau national et de fournir des lignes directrices et des outils aux fins de la recherche et de l'analyse du développement humain et de la sensibilisation à cette problématique. Le public cible de cette base inclut les

⁹ Ce courrier a été envoyé aux bureaux nationaux de statistique des pays concernés, à leurs missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et aux bureaux nationaux du PNUD le 7 avril 2011.

¹⁰ Disponible à l'adresse suivante : <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/indices>.

personnes en charge de l'élaboration des rapports nationaux et régionaux sur le développement humain. Ces derniers pourront être consultés en anglais dès le début de l'année 2012.

IV. Activités à venir liées à la mise en œuvre de la décision 42/110 de la Commission de statistique

32. Le Bureau du *Rapport sur le développement humain* continuera de collaborer avec la communauté statistique internationale concernant le choix et la qualité des indicateurs, ainsi que nous l'avons déclaré ci-dessus. La première réunion du Groupe consultatif sur les statistiques en 2012 est fixée au 25 février. À la demande des membres du Groupe, une brève rencontre est prévue à l'heure du déjeuner avec les statisticiens nationaux des pays de la CEPALC la même semaine que celle au cours de laquelle est organisée la session de la Commission statistique, en février également.

33. En outre, le Bureau organise une conférence sur la mesure des progrès en matière de développement le 26 janvier 2012, dans le but de faire évoluer le débat sur l'évaluation des progrès, en l'axant sur l'examen critique de la famille des indices de développement humain et leur validité d'un point de vue politique et conceptuel.

34. Les mécanismes décrits ci-dessus, visant à optimiser la consultation, la communication et de conférer davantage de transparence dans le cadre de la préparation du *Rapport sur le développement humain* via l'instauration d'un dialogue formel avec la communauté statistique officielle, sont désormais en place et seront renforcés lors de la préparation des éditions 2012 et ultérieures du *Rapport sur le développement humain*, susceptibles de faire l'objet de commentaires et d'améliorations au fil du temps. S'agissant de l'utilisation des données ou de toute autre problématique liée au Rapport, le Directeur et le personnel du Bureau du *Rapport sur le développement humain* restent disponibles pour toute autre question et ouverts à toute discussion bilatérale avec les États Membres.

V. Point soumis à discussion

35. La Commission souhaite peut-être examiner les procédures et les procédés décrits dans le présent rapport.

Annexe

Mesures adoptées par le Bureau du Rapport sur le développement humain aux fins de la mise en œuvre de la décision 42/110 de la Commission de statistique

Section pertinente de la Décision 42/110 de la Commission de statistique de l'ONU	Mesure de suivi adoptée par le Bureau du Rapport sur le développement humain	Paragraphe du présent rapport concerné
<p>(e) La Commission de statistique exprimé son profond regret et son vif mécontentement face au fait que le Bureau du <i>Rapport mondial sur le développement humain</i> n'ait pas donné suite comme il convenait aux recommandations du groupe d'experts sur l'Indice de développement humain portant sur la qualité et la disponibilité des données liées aux indicateurs sélectionnés, l'utilisation de données émanant de sources non officielles et la nécessité de consulter activement la communauté statistique mondiale avant la publication du rapport de 2010.</p>	<p>Les recommandations du Groupe d'experts ont été suivies dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transparence des sources des données et des méthodes employées • Absence de toute imputation, chaque fois que cela est possible • Recours aux séries statistiques officielles • Renforcement du dialogue avec la communauté statistique officielle • Rétablissement du Groupe consultatif sur les statistiques 	Par. 7
<p>En outre, la Commission a souligné à cet égard les points suivants :</p>	<p>Lorsqu'un pays ne dispose pas d'indicateurs pertinents, il est alors exclu du <i>Rapport sur le développement humain</i>. Le Bureau du <i>Rapport sur le développement humain</i> a décidé d'avertir dorénavant au préalable les pays concernés.</p>	Par. 25
<p>(i) Il avait été décidé de ne pas mentionner certains pays dans le <i>Rapport sur le développement humain</i> en raison de l'absence de données disponibles, et les bureaux nationaux de statistique concernés n'avaient pas été préalablement informés de cette décision;</p>	<p>Le problème de disparité entre les données revêt un caractère majeur : les mesures proposées pour régler cette question sont mises en exergue.</p>	Par. 23
<p>(ii) Il existait des disparités entre les données contenues dans le <i>Rapport sur le développement humain</i> et les données disponibles émanant de sources nationales, ainsi qu'entre les données publiées par différents organismes des Nations Unies;</p>	<p>Afin de s'orienter vers une estimation officielle de la durée moyenne de scolarisation dans l'Indice de développement humain, l'Institut de statistique de l'UNESCO étudie la possibilité de produire ces estimations pour 2012.</p>	Par.18
<p>(iii) Des données non officielles avaient été utilisées, alors que la Commission avait souligné que, en l'absence de données officielles, il convenait de ne recourir à des données non officielles qu'après avoir consulté les bureaux nationaux de statistique sur la qualité et l'exactitude de ces données, et qu'il convenait alors</p>	<p>Le Bureau du <i>Rapport sur le développement humain</i> entend améliorer la présentation des sources et les explications relatives à ces dernières.</p>	Par. 29

fournir des explications détaillées sur les sources et les méthodes employées;		
(f) La Commission a souligné la pertinence des Principes fondamentaux de la statistique officielle et des Principes régissant les activités statistiques internationales pour la question, a prié le Programme des Nations Unies pour le développement d'examiner ces principes et d'y souscrire et l'a encouragé à cet égard à jouer un rôle actif dans des instances telles que le Comité de coordination des activités de statistique afin d'en améliorer la coordination;	Le Bureau du <i>Rapport sur le développement humain</i> respecte parfaitement les Principes fondamentaux de la statistique officielle et des Principes régissant les activités statistiques internationales.	Par. 22
(g) La Commission a fait valoir que, s'il appartenait au Programme des Nations Unies pour le développement de choisir le thème du <i>Rapport sur le développement humain</i> et les indicateurs utilisés, la question de la qualité et de l'adéquation des données relevait toutefois de la compétence de la Commission de statistique, au nom du système mondial de statistique, et que celle-ci devait être consultée au préalable;	La Commission de statistique de l'ONU examine régulièrement l'Indice de développement humain, ses composantes et d'autres aspects liés à la qualité des données et aux déductions statistiques.	Par. 5
(h) La Commission a réaffirmé qu'il était nécessaire que le Programme des Nations Unies pour le développement communique en toute transparence les méthodes statistiques qu'il avait utilisées pour établir le <i>Rapport sur le développement humain</i> , et demandé que des consultations soient engagées avec toutes les parties concernées;	La Commission de statistique de l'ONU a reconnu que le PNUD n'était pas une entité de collecte de données et que le <i>Rapport sur le développement humain</i> ne constituait pas un « document officiel de l'ONU » au sens de la Résolution 57/264 de l'Assemblée générale de l'ONU.	Par. 5
	Le Bureau du <i>Rapport sur le développement humain</i> a déployé des efforts importants aux fins de conférer davantage de transparence à la préparation du <i>Rapport sur le développement humain</i> et à la collecte des données, en adoptant notamment les mesures suivantes :	Par. 19
	• Rétablissement du Groupe consultatif sur les statistiques;	Par. 14
	• Réunion avec les délégués de la Commission de statistique de l'ONU des pays on mentionnés dans l'Indice de développement humain 2010.	Par. 19 (a)
	• Une formation de deux semaines en développement humain axée sur l'évaluation a réuni 43 décideurs en mars 2011, des	Par. 19 (b)

Section pertinente de la Décision 42/110 de la Commission de statistique de l'ONU	Mesure de suivi adoptée par le Bureau du Rapport sur le développement humain	Paragraphe du présent rapport concerné
	statisticiens nationaux, des membres du PNUD et des experts issus de 30 pays en développement;	Par. 19 (c)
	• Élargissement important des consultations régionales et nationales auxquelles les bureaux de statistique nationaux sont en général invités. À ce jour, 38 consultations ont été organisées ou sont déjà prévues;	Par. 19 (d)
	• Des ateliers sur l'évaluation et le concept de développement humain ont été coorganisés dans plusieurs régions, y compris dans les États du Golfe (au Qatar) et en Afrique subsaharienne (Rwanda);	Par. 20
	• Participation aux principales réunions régionales et internationales des statisticiens;	Par.30
	• Le <i>Rapport sur le développement humain</i> 2011 mentionne clairement la source des données et comprend des notes relatives à la méthode employée.	
(i) La Commission a souligné le rôle que continue de jouer le groupe d'experts sur l'Indice de développement humain créé par la Commission de statistique, et l'a chargé de continuer d'examiner les questions évoquées dans son premier rapport;	Le Groupe consultatif sur les statistiques a été rétabli conformément à la recommandation du Groupe d'experts de la Commission de statistique de l'ONU 2010.	Par. 14
	Le Bureau du Rapport sur le développement humain a exprimé le souhait de rencontrer le Groupe d'experts afin de discuter des questions relatives aux données et aux méthodes utilisées.	Note en bas de page 6
(j) La Commission a demandé au Programme des Nations Unies pour le développement :	Le rapport a été transmis dans les délais impartis. Il décrit les mesures prises et témoigne de l'engagement du Bureau du Rapport sur le développement humain visant à dissiper toute inquiétude formulée par la Commission de statistique de l'ONU.	Par. 3
(i) De lui faire rapport sur les questions soulevées dans la présente décision dans un délai de trois mois;		
(ii) D'arrêter un programme pour les diverses phases préparatoires de l'établissement du <i>Rapport sur le développement humain</i> , et de le communiquer aux bureaux nationaux de statistique ou aux organismes de coordination nationaux afin qu'ils soient	Le Bureau du Rapport sur le développement humain a diffusé auprès de tous les bureaux de statistique nationaux et de toutes les commissions économiques régionales un programme des phases menant à la finalisation des tableaux 2011.	Par. 11

Section pertinente de la Décision 42/110 de la Commission de statistique de l'ONU	Mesure de suivi adoptée par le Bureau du Rapport sur le développement humain	Paragraphe du présent rapport concerné
informés des sources de données statistiques et des méthodes qui auront servi à rédiger le rapport ainsi que des moyens d'aborder les éventuels problèmes et d'en faciliter le règlement;	Ce programme comprend les échéances clés liées à la production des documents, leur communication, et leur consultation et examen.	Par. 12
(iii) De consulter préalablement les États Membres dans le cadre de l'examen des données statistiques nécessaires pour les indicateurs utilisés dans le <i>Rapport sur le développement humain</i> ;	Le Bureau du <i>Rapport sur le développement humain</i> a adressé un courrier à l'ensemble des bureaux nationaux de statistique afin de leur fournir toute information utile sur les indicateurs et les sources des données utilisés aux fins de la réalisation des tableaux du <i>Rapport sur le développement humain</i> 2011.	Par. 11
(iv) De mettre au point un plan de communication avec les bureaux nationaux de statistique concernant l'utilisation et la qualité des données nationales non officielles, en cas d'absence de données nationales officielles;	Voir aussi les mesures décrites au point (e) ci-dessus.	Par. 25
(iv) De mettre au point un plan de communication avec les bureaux nationaux de statistique concernant l'utilisation et la qualité des données nationales non officielles, en cas d'absence de données nationales officielles;	Le Bureau du <i>Rapport sur le développement humain</i> a informé les bureaux nationaux de statistique des pays ne disposant pas de données pertinentes qu'ils risquaient d'être exclus de l'Indice de développement humain 2011 et leur a proposé une méthode d'évaluation susceptible d'être appliquée.	Par. 25
(iv) De mettre au point un plan de communication avec les bureaux nationaux de statistique concernant l'utilisation et la qualité des données nationales non officielles, en cas d'absence de données nationales officielles;	Une notification de suivi a été envoyée le 1 ^{er} juillet.	Par. 23
(iv) De mettre au point un plan de communication avec les bureaux nationaux de statistique concernant l'utilisation et la qualité des données nationales non officielles, en cas d'absence de données nationales officielles;	Tous les cas d'absence seront communiqués aux bureaux nationaux de statistique afin d'être examinés.	Par. 27
(iv) De mettre au point un plan de communication avec les bureaux nationaux de statistique concernant l'utilisation et la qualité des données nationales non officielles, en cas d'absence de données nationales officielles;	Le Bureau du Rapport sur le développement humain a rencontré le Président du Bureau de statistique national de Cuba afin de convenir d'un modèle permettant d'estimer le taux de conversation de la parité des pouvoirs d'achat du revenu national brut.	Par. 28